

Avis relatif au dépôt de l'état intermédiaire et autres documents pour le semestre se terminant le 30 juin 2019 – Assureurs de personnes autorisés à exercer leurs activités au Québec

En vertu des dispositions de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1¹ (la « Loi »), tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), en la forme, la teneur et à la date que celle-ci détermine, les documents et les renseignements prévus à la Loi ou requis par l'Autorité (les « documents et renseignements exigés »).

Le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne (les « SEL ») de l'Autorité est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés ou demandés.

L'annexe du présent avis contient les exigences spécifiques de l'Autorité relatives au dépôt des documents pour le semestre se terminant le 30 juin 2019.

La version complète des documents portant signatures devra être conservée au bureau de l'assureur, pour fins d'examen par l'Autorité, le cas échéant.

Sanctions administratives pécuniaires

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque assureur de s'assurer que l'Autorité reçoive, aux dates déterminées, les documents et renseignements exigés.

Des sanctions administratives pécuniaires peuvent être imposées à un assureur autorisé en cas de défaut de transmettre à l'Autorité les documents ou renseignements exigés ou lorsque ceux-ci sont incomplets ou ne sont pas transmis avant l'échéance prévue, conformément aux articles 491 et suivants de la Loi.

Transmission électronique des données financières et autres documents

Le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* explique la procédure à suivre pour le dépôt de fichiers sur les SEL de l'Autorité et fournit des instructions spécifiques, entre autres, les noms des fichiers à utiliser. Il est disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/>

Veillez noter que le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* concernant l'utilisation des SEL ne dresse pas la liste de tous les documents et renseignements exigés ou demandés et la date d'échéance pour leur dépôt à l'Autorité.

Renseignements additionnels :

Si des renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez adresser vos questions par courriel à l'adresse :

Info-Divulgations@lautorite.qc.ca

Le 27 juin 2019

¹ L'article 1 du *Règlement modifiant le Règlement sur certaines mesures transitoires pour l'application de la Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières*, édicté par le décret numéro 553-2019 du 5 juin 2019, (2019) 151 G.O. II n° 24, 1926, publié le 12 juin 2019, prévoit cependant que les dispositions de la *Loi sur les assurances*, RLRQ, c. A-32 demeurent applicables aux ordres professionnels qui administrent un fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle conformément à l'article 86.1 du *Code des professions* (chapitre C-26).

**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE PERSONNES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR LE SEMESTRE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2019**

CHARTE DU QUÉBEC

ANNEXE

Société par actions, Société mutuelle et Société de secours mutuels	Code du relevé non structuré	Formats du fichier	Date limite de dépôt
1. État intermédiaire VIE, <u>dûment signé</u> . Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version conservée au bureau de l'assureur.	-	pdf	45 jours
2. État intermédiaire VIE.	-	Excel	45 jours
3. Attestation de conformité des versions - État intermédiaire, <u>dûment signée</u> . https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/ (Formulaires et instructions)	110	pdf	45 jours
4. Formulaire ESCAP, Exigences de suffisance du capital en assurance de personnes, <u>dûment signé</u> . Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version conservée au bureau de l'assureur.	-	pdf	45 jours
5. Formulaire ESCAP, Exigences de suffisance du capital en assurance de personnes	-	Excel	45 jours
6. Attestation de conformité des versions - Formulaire ESCAP, <u>dûment signée</u> . https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/ (Formulaires et instructions)	710	pdf	45 jours

**CHARTE DU CANADA
CHARTE EXTRA-PROVINCIALE
CHARTE ÉTRANGÈRE**

Société par actions, Société mutuelle et Société de secours mutuels	Code du relevé non structuré	Formats du fichier	Date limite de dépôt
1. État intermédiaire VIE, <u>dûment signé</u> . Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version conservée au bureau de l'assureur.	-	pdf	45 jours
2. État intermédiaire VIE.	-	Excel	45 jours
3. Attestation de conformité des versions - État intermédiaire, <u>dûment signée</u> . https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/ (Formulaires et instructions)	110	pdf	45 jours
4. Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV), <u>dûment signé</u> . Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version conservée au bureau de l'assureur.	-	pdf	45 jours
5. Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV)	-	Excel	45 jours
6. Attestation de conformité des versions - Formulaire TSAV, <u>dûment signée</u> . https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/ (Formulaires et instructions)	710	pdf	45 jours